

# Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

## ARDÈCHE (07)

### Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 83

Nombre de PPC avec DUP : 75

Nombre d'AAC prioritaires : 0

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 0

Répart. eaux souterraines-superficielles : 100%-0%

**Repères nationaux :** Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

## → LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département de l'Ardèche a protégé plus de 94 % des débits des captages d'eau destinés à la consommation humaine. Si les captages destinés à l'abandon correspondent à ceux dont la procédure n'a pas démarré, en revanche les 4 procédures dont l'avis hydrogéologique est ancien devront reprendre leur procédure de protection dans son intégralité. La majeure partie des arrêtés de DUP est récente et ne nécessite donc a priori pas de révision à court terme.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 83</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 75	Arrêtés postérieurs à 2000 : 56 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 16 Arrêtés antérieurs à 1980 : 3
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 5	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 1 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : Avis hydrogéologiques antérieur à 2008 : 4
	Procédures de protection de captages non initiées : 3	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	
	Sources : ARS - Données 2017	

## → LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département n'a pas d'AAC dans le bassin Loire-Bretagne.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

**Repères nationaux :** Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 0</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini	0	Programme d'actions mis en œuvre : 0 Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours	0	devant aboutir en 2018 : 0
			au stade de l'étude : 0
			peu avancée(s) : 0
Démarche(s) non démarrée(s)		0	
Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017			

## → LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département de l'Ardèche a abandonné 11 captages ces 10 dernières années.

Nombre de captages abandonnés : 11	Cause : qualité	0	Pollution diffuse : 0
			Arsenic : 0
			Autres : 0
	Cause : débit	1	
	Cause : administratif	8	
Cause : technique	2		
Sources : ARS - Données 2017			